

Vie en entreprise

"Poursuivre le télétravail durant au moins trois semaines"

Édouard Philippe incite les entreprises à la pratique. En entreprise, distanciation physique et masques s'imposent



Déconfinement mode(s) d'emploi

Prudent et mesuré dans la mise en œuvre de la stratégie de déconfinement présentée hier à l'Assemblée nationale, le Premier ministre n'a pas pris de gants pour justifier son plan. "Notre pays ne peut rester confiné durablement, sauf à produire des effets délé-tères (...). Au-delà du strict nécessaire, il y aurait des conséquences gravissimes sur l'économie". Lesquelles pourraient aller jusqu'à "l'écroulement".

Un terme fort qui fait référence, sans qu'ils aient été prononcés, à quelques chiffres égrenés ces derniers jours: une récession évaluée à 8 % pour l'année 2020; une activité économique nationale réduite de 50%; un niveau d'endettement porté à 115% de notre produit intérieur brut; un taux de chômage brutalement revu à la hausse sur le seul mois de mars, qui efface radicalement la décreue observée depuis 2019 et le début de cette année. Laisant presque 15 millions de salariés sur les listes de Pôle Emploi, ou placés en activité partielle par des entreprises contraintes de baisser leur rideau en raison des mesures de confinement. Un engrenage coûteux, qui a rendu largement insuffisante la première mouture d'un plan d'urgence de 40 milliards, laquelle a dû être réévaluée à 110 milliards.

Pas de catalogue

Ceux qui s'attendaient à un nouveau catalogue de mesures auront été déçus. Édouard Philippe se limitant à indiquer qu'une rencontre avec les partenaires sociaux est prévue pour ce jeudi. Objectif: instaurer un dialogue dont la finalité sera "d'adapter le plan de déconfinement

aux réalités du terrain". L'ambition étant que tout soit paré pour le coup d'envoi du 11 mai.

Plus spécifiquement, Édouard Philippe souligne "que le télétravail doit être maintenu durant, au moins, les trois prochaines semaines". Puis d'ajouter: "Il doit se poursuivre, il n'y a pas un avant et un après". Façon de dire que ce mode de travail a pris du galon. Pour ceux des salariés contraints au retour en entreprise parce que le télétravail ne peut tout dans certaines activités de production, notamment dans l'industrie et surtout le bâtiment et les travaux publics, le port du

masque est prescrit dès lors que la distanciation sociale - "je préfère physique" a précisé le Premier ministre - ne peut être respectée. "Les entreprises en difficulté seront accompagnées", poursuit Édouard Philippe, avant d'annoncer sans éclat la décision qui a sans doute la plus marqué les chefs d'entreprise: "Le chômage partiel sera maintenu jusqu'au 1^{er} juin". "C'est une mesure utile car de soutien pour des entreprises industrielles qui vont devoir relancer leur production et savent pertinemment que la reprise ne sera pas là le 11 mai", commente Thierry

Chaumont, à la tête de l'UIMM Méditerranée. Avant d'ajouter: "Cela dit, la mesure est coûteuse et c'est la collectivité qui va payer". Même appréciation pour Philippe Koczia, à la tête de l'UPE 13 et de l'Urssaf Paca. "La mesure a été annoncée de manière un peu surprenante. Mais elle est bonne à prendre. Cela dit, j'aurais tout de même préféré un plan plus volontaire, plus audacieux, avec des règles précises. Peut-être que cela viendra, mais parfois j'ai eu ce sentiment d'un pas en avant et de deux autres en retrait. Comme s'il confinait le déconfinement".

Autour de l'entreprise...

En fait, plus que les mesures en leur faveur mises en œuvre par voie d'ordonnance depuis le 17 mars, les chefs d'entreprise qui ont écouté Édouard Philippe, ont prêté l'oreille "aux mesures qui contribuent à l'environnement de l'entreprise", résume l'un d'entre-eux. À savoir l'école et les crèches. "Les modalités de réouverture des écoles et des crèches conditionnent le retour au travail de salariés", reprend Thierry Chaumont. Puis de poursuivre: "De même que les transports. Nous discutons actuellement de la possibilité de décaler les horaires dans les entreprises. Édouard Philippe parle de laisser les heures de pointe aux travailleurs, c'est très bien et l'industrie qui sait organiser approuve". Les entreprises apprécient aussi que les déplacements professionnels justifiés soient possibles au-delà de la limite de 100 km fixée pour le commun. Ou encore, que la période soit "un moyen de relancer le dialogue social".

Jean-Luc CREZEL



Le télétravail devra être poursuivi dans les entreprises autant que possible jusqu'au 6 juin. Mais la pratique a gagné ses lettres de noblesse. /PHOTO MAFPP

INDUSTRIE

"Il s'est livré à un exercice périlleux"

Ateliers de Fos (ADF) que préside Marc Eliayan, est avec ses 3700 salariés, un établissement de taille intermédiaire spécialisé dans la maintenance industrielle, par ailleurs capable de proposer des solutions d'ingénierie très pointues. Affecté par la crise comme l'ensemble du tissu industriel de la région, jusqu'à un tiers de son effectif a été placé en chômage partiel. "Mais depuis le 23 mars, nous avons repris notre activité à 40% sur la base du volontariat et avec des procédures validées par la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) du groupe. L'entraide est forte, y compris vers nos filiales étrangères. L'enjeu est maintenant de faire face à une inertie sur la montée en puissance en attendant que la reprise soit solidement au rendez-vous... Ce qui devrait prendre du temps. Mais nous nous y sommes préparés".

La présentation du plan? "L'exercice est périlleux pour un Premier ministre, que de décrire des mesures qui engagent des acteurs publics centraux, régionaux, des acteurs privés et des citoyens. Mon opinion est que ceci n'est pas rassurant, car il tombe dans le piège de décrire en détail des actions qui ne peuvent être



Marc Eliayan, Pdg du groupe ADF dont le siège est à Vitrolles /PHOTO J.L.C.

maîtrisées qu'en local, sur le terrain. Sur le chômage partiel, les changements annoncés sont indispensables pour inciter les salariés et les entreprises à reprendre un niveau d'activité. Le flou laissé sur la vitesse à laquelle ces prises en charge de chômage partiel vont évoluer, risque cependant de créer de l'inquiétude pour les entreprises qui seront alors tentées de déclencher des plans sociaux si l'ajustement est trop brutal", analyse Marc Eliayan.

Propos recueillis par J.-L.C.

LE TÉMOIGNAGE DE JEAN-LUC SEDE, DIRIGEANT DE RÉNOV'MAISON

"Il a donné quelques éclaircissements, mais il reste beaucoup de questions"

Jean-Luc Sede, à la tête de Rénov'Maison, une entreprise générale du bâtiment qu'il a fondée à Marseille en 1978 (elle effectue des travaux de maçonnerie sur des bâtiments anciens mais peut aussi construire des maisons neuves), a écouté Édouard Philippe dérouler son plan. "C'est bien de l'avoir fait. Mais si je comprends qu'il ne puisse apporter des réponses à tout, tant cette situation est inédite et parce qu'on ne sait encore que peu de chose sur le virus, pour autant je n'ai pas appris grand-chose que je ne sache déjà. Nous savions que les règles de distanciation physique doivent être respectées autant que possible, qu'il faut tout faire pour que nos salariés portent des masques, mais bon...".

Déçu Jean-Luc Sede, comme peut-être nombre de ses pairs qui évoluent dans un secteur particulièrement concerné par la difficulté qu'il y a à mettre en place des règles sanitaires contraignantes sur des chantiers? "Non, encore une fois je comprends. Il va y avoir une rencontre avec les partenaires sociaux jeudi, j'espère qu'il sera possible d'en savoir davantage à cette occasion". Puis de poursuivre: "Il a tout de même donné quelques éclaircissements sur l'ouverture des écoles et les crèches qui sont des points importants pour les salariés qui doivent envisager la reprise des chantiers. Et puis il y a tout de même un point important à mon sens qui est le soutien réaffirmé aux entreprises, avec le maintien du dispositif de chômage partiel jusqu'au 1^{er} juin. Cela va aider les entreprises, dont la mienné, à tenir si la reprise reste faible".

Restent quelques interrogations. À commencer par l'approvisionnement en masques. Rénov'Maison qui emploie 30 salariés, a en effet estimé son besoin à 150 masques par semaine. "Des commandes ont été passées, mais on répond qu'il



Rénov'Maison fondé par Jean-Luc Sede a ses chantiers à l'arrêt. /PHOTO DR

n'y aura pas de disponibilité avant la fin mai. C'est un handicap. De la même manière, je voudrais que mes fournisseurs soient en mesure de me livrer plus rapidement, sans qu'il soit besoin de perdre du temps à attendre. J'ai une autre incertitude: quand j'aurais estimé être en mesure de relancer mes chantiers, un salarié pourra-t-il refuser de reprendre de travail et pourrais-je exiger son retour sans encourir le risque d'une faute inexcusable qui est une véritable épée de Damoclès?".

J.-L.C.

ET AUSSI

Des guides des métiers pour aider les entreprises

Édouard Philippe a indiqué hier que les 60 guides métiers élaborés par les fédérations professionnelles et le ministère du Travail pour accompagner les réorganisations nécessaires au sein des entreprises devront être "prêts pour le 11 mai", 33 de ces guides étant déjà disponibles. Il a appelé les entreprises à porter "une attention particulière aux emplois du temps, aux gestes barrières, à l'aménagement des espaces de travail" et à recourir au port du masque "dès lors que les règles de distanciation ne pourront être garanties". Ces sujets liés à la santé et à la sécurité des salariés doivent faire l'objet d'une réunion avec les organisations syndicales et patronales demain.

Chômage: 3 milliards d'euros d'allocations supplémentaires d'ici fin mai

La crise économique déclenchée par le confinement pourrait entraîner trois milliards d'euros de dépenses d'allocation chômage supplémentaire pour la seule période de mars à mai, selon une note de l'Unedic diffusée hier soir. Ce surcroît "résulte principalement de la moindre activité du million d'allocataires qui chaque mois cumule allocation chômage et salaire d'une activité reprise", souligne l'Unedic. Prenant comme hypothèse "que la quasi-totalité des contrats courts seront annulés et que les contrats plus longs seront moins nombreux", l'Unedic estime que "ces dépenses supplémentaires pourraient s'élever à 620 millions en avril comme en mai après déjà 370 millions en mars." Par ailleurs, le gel et le report de nombreuses embauches limitent fortement les sorties du chômage, ce qui pourrait entraîner des dépenses de 130 millions en avril et de 280 millions en mai. Les nouvelles entrées au chômage indemnifié cotéteraient 50 millions d'euros en avril et 100 millions en mai. La mesure exceptionnelle de prolongation de l'indemnisation des demandeurs d'emploi en fin de droits, "qui devrait concerner entre 210 000 et 240 000 personnes" représenterait un coût estimé entre 130 millions en avril et 220 millions en mai. Par ailleurs, l'Unedic s'attend à un surcoût net de l'activité partielle, qu'elle finance à hauteur d'un tiers, "d'un milliard d'euros par semaine" en raison de l'extension du dispositif qui concerne maintenant près de 11 millions de salariés.